



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

COMMUNE DE MARDEUIL

La réunion a débuté le 06 octobre 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur de CHILLOU de CHURET Denis.

Membres présents :

M de CHILLOU de CHURET Denis - MAIRE
M BRIEST David - CONSEILLER MUNICIPAL
M CLÉMENT Joël - ADJOINT AU MAIRE
M DELISSUS Laurent - CONSEILLER MUNICIPAL
MME GUICHON Anne - CONSEILLÈRE MUNICIPALE
MME GUYARD Céline - CONSEILLÈRE MUNICIPALE
MME LALLEMENT Martine - CONSEILLÈRE MUNICIPALE
MME LEGIVRON Marie-Claude - ADJOINTE AU MAIRE
M LEMOINE Patrice - CONSEILLER MUNICIPAL
MME LÉVÊQUE Aurore - ADJOINTE AU MAIRE
M OUY Marcel - CONSEILLER MUNICIPAL
M ROUCHAUSSÉ Jean-Michel - ADJOINT AU MAIRE

Membres absents représentés :

M BAUDOIN Jean-Marie - ADJOINT AU MAIRE - Pouvoir donné à MME LEGIVRON Marie-Claude
MME BERTHAUD Séverine - CONSEILLÈRE MUNICIPALE - Pouvoir donné à MME LÉVÊQUE Aurore
MME BRESSION Marie-Christine - CONSEILLÈRE MUNICIPALE - Pouvoir donné à M de CHILLOU de CHURET Denis
MME COSSIEZ Alice - CONSEILLÈRE MUNICIPALE - Pouvoir donné à MME GUYARD Céline
MME LENIQUE Caroline - CONSEILLÈRE MUNICIPALE - Pouvoir donné à MME GUICHON Anne

Membres absents et non représenté : M SCHAEFFER Emmanuel - CONSEILLER MUNICIPAL

Secrétaire de séance : M BRIEST David - CONSEILLER MUNICIPAL, **vote : 17 pour**,
Le quorum (12 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 1) Approbation procès-verbal du 06 Octobre 2025
- 2) Informations sur les décisions prises en vertu des délégations données au Maire
- 3) CAECPC : convention mutualisation informatique
- 4) Classe de neige 2026
- 5) Personnel communal : modalité de rémunération des heures supplémentaires
- 6) Amicale des écoles : remboursement des calculatrices
- 7) Associations : subventions diverses
- 8) Informations questions diverses

1) Approbation procès-verbal du 06 Octobre 2025

Conformément à la réglementation, nous allons procéder à l'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal. Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? Aucune remarque ni observation.

Votes : 17 pour

2) Informations sur les décisions prises en vertu des délégations données au Maire

Conformément aux délégations qui m'ont été consenties par cette assemblée, je vous informe qu'un virement de crédit a été effectué afin de procéder à des écritures purement comptables et qui ne créent pas de décaissements d'argent. Ces écritures portaient, sur l'intégration des études réalisées lors de

l'aménagement de la rue Lamartine. Les travaux étant réalisés et terminés, il convient d'intégrer ces dépenses à l'actif de la rue Lamartine. Pour information, le montant du virement interne est de 3 396 €. Ce point n'appelle pas de délibération.

3) CAECPC : convention mutualisation informatique

Nous avons évoqué lors de notre précédente réunion la possibilité de mutualiser la prestation informatique nous est offerte via une mutualisation avec les services communautaires. Ainsi, le 16 octobre dernier, une réunion était organisée afin que chaque commune intéressée fasse part de ses éventuels besoins en matière informatique.

Pour rappel, les champs d'actions possibles sont : le matériel ; les infrastructures (réseau) ; les logiciels ; la cybersécurité ; le RGPD.

Possibilité d'étendre le service aux écoles, un conventionnement bilatéral pour le SIG ou les écoles sera développé en fonction des demandes. Une réflexion sur d'autres services est en cours : télécommunications, copieurs et reprographie, groupement de commandes.

La prestation sera cadrée par convention et des délibérations respectives chez les membres constitutifs. La facturation se fera au coût réel d'une prestation de service (autour de 34€/ heure).

Le COPIL du service commun sera constitué par les Maires (ou leur représentant), la DSI, le DG et le VP en charge. Pas de commission mais possibilité pour les Maires de se faire représenter.

Périmètre : A moyens humains constants et sans préjudice pour l'AGGLO, les communes ayant manifesté leur intention sont prioritaires dans cette première étape : Cramant, Magenta, Mancy, Mardeuil, Monthelon, Villers aux Bois, Blancs-Coteaux, Pierry.

Pour notre commune, il serait intéressant de conventionner notamment pour la fourniture et l'entretien du matériel ainsi que pour les dépannages de proximité. **Votes : 17 pour**

4) Classe de neige 2026

Dans le prolongement de la dernière réunion de notre assemblée, il convient de formaliser les modalités de participation à la classe de neige (du 17 au 26 janvier 2026). Pour rappel 21 élèves de Mardeuil et 14 élèves de Pierry participeront au séjour.

Le coût total estimé est de 19 070,85 €. Une fois déduite la participation de la mairie de 10 000€ et celle de l'amicale de 2 000 €, la participation à la charge des familles serait de 350 €.

Afin de soulager financièrement les familles, il a été retenu (avec Séverine Berthaud), un paiement en 2 prélèvements de 175 €. Un début décembre et un début janvier.

Les accompagnateurs s'acquitteront de leur part directement sur place.

Je vous demande de bien vouloir accepter le principe de financement de la classe de neige.

Votes : 17 pour

5) Personnel communal : modalité de rémunération des heures supplémentaires

Si le principe d'indemnisation des heures supplémentaires n'est pas à remettre en question, il s'agit, toutefois, de définir le champ d'application. En effet, tous les cadres d'emplois ne sont pas éligibles (seuls les catégories C et B) et les modalités d'indemnisation peuvent différer. Cette délibération venant en support à celle mettant fin aux astreintes hivernales et de sécurité (commémorations, brocante et fête patronale), à la suite de la notification du comité social territorial du 09/09/2025.

Il est à noter qu'un fonctionnaire qui refuse d'accomplir des heures supplémentaires sans motif valable s'expose à une sanction disciplinaire pour refus d'obéissance.

Pour rappel, un agent ne peut faire plus de 25 heures supplémentaires mensuelles. En cas de rémunération, les heures sont majorées à 25% pour les 14 premières et à 27% pour les 11 suivantes. En cas de récupération, c'est la règle du 1 pour 1 qui s'applique. Il ne peut y avoir de majoration dans le cas d'heures récupérées.

Les heures supplémentaires s'entendent comme du travail effectif au-delà des horaires de services. Les temps de trajet ne sont, donc pas comptabilisés.

Pour notre commune, il serait intéressant de définir les catégories de personnels éligibles aux heures supplémentaires :

Service technique ; Service animation ; Service administratif : tous les agents de catégorie C et B

Pour ce qui est de l'indemnisation, le choix est laissé aux agents en cette matière : la compensation financière ou la récupération (ou un « mix » des deux).

Je vous propose de vous prononcer sur ces points et de les voter, pour une application dès ce jour.

Votes : 17 voix pour

6) Amicale des écoles : remboursement des calculatrices

Chaque année l'amicale des écoles offre des calculatrices aux élèves entrant en 6ème et une trousse garnie aux élèves qui quittent la maternelle pour entrer en CP. Pour ce qui est des calculatrices, la mairie les a commandés sur internet et a avancé les frais que l'amicale des écoles lui remboursera (les trousse avaient été cofinancées à l'achat). Le montant des calculatrices est de 303,70 €. La part de l'amicale est, donc, de 151,85 €. **Votes : 17 pour**

7) Associations : subventions diverses

L'association Vie Libre qui vient en aide aux personnes dépendantes de l'alcool ainsi qu'à leurs familles nous sollicite pour l'octroi d'une subvention. Proposition pour une subvention de 300 € à leur verser.

Patrice LEMOINE, intéressé, ne prend pas part au vote et s'abstient de parole. **Votes : 16 voix pour**

Informations / questions diverses

- Monsieur le maire : les agents seront invités le 18 décembre pour notre pot de fin d'année, dans la salle du conseil, rappel de la date du concert d'automne de l'Harmonie (30/11), le prochain conseil municipal étant prévu le 15 décembre à 18h30.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h00.

M BRIEST David - CONSEILLER MUNICIPAL,
Secrétaire de séance

Monsieur de CHILLOU de CHURET Denis
Maire

